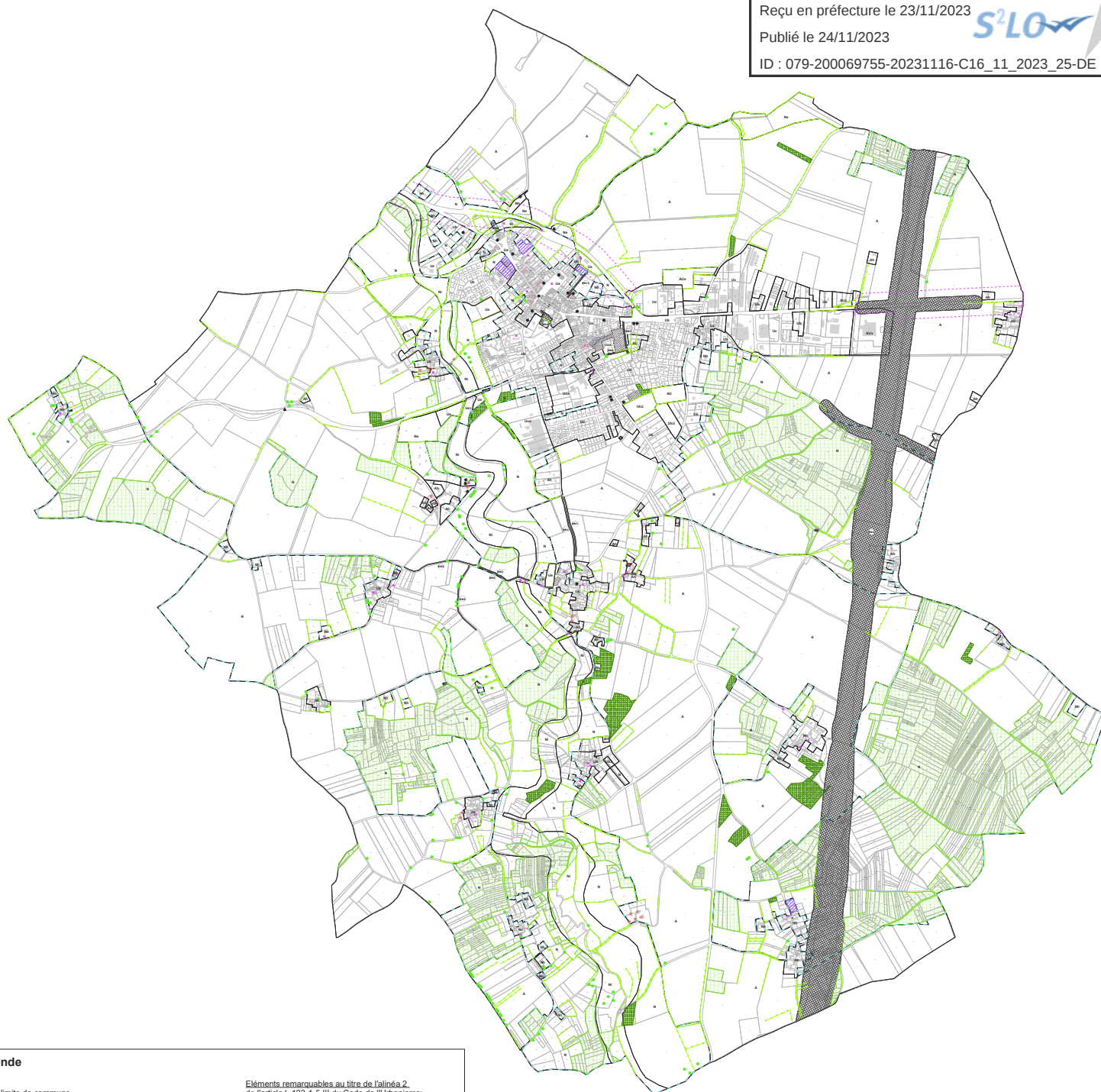




Légende

limite de commune

délimitation des zones
UAI dénomination de la zone ou du secteur

espaces boisés classés existants ou à créer

emplacement réservé

trame verte et bleue (zone N et NI)

application de l'article L111-1-4 du Code de l'Urbanisme
(recul de 85 mètres sauf dérogation par rapport à l'axe de la
voie, limite représentée à titre indicatif sans valeur contractuelle)

Au titre de l'article L 123-1-5-II du Code de l'Urbanisme:

Bâtiments agricoles, qui en raison de leur intérêt architectural ou patrimonial,
peuvent faire l'objet d'un changement de destination ou d'une extension limitée
dès lors que ce changement de destination ou cette extension limitée ne compromet
pas l'exploitation agricole.

Éléments remarquables au titre de l'alinéa 2
de l'article L 123-1-5 III du Code de l'Urbanisme:

éléments bâtis (pigeonnier...)

ensemble bâti (propriétés)

ensembles urbains (venelles, communs)

petit patrimoine (puits, moulin, mare, four à pain...)

éléments remarquables (clôtures, murets, piliers...)

haies remarquables

arbres remarquables

boisement remarquable

parcs et jardins

Commune de Sauzé-Vaussais (79)

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU approuvé le 13 octobre 2014

Modifications simplifiées n°1 a et b approuvées le 2 mars
2015

Modification simplifiée n°2 approuvée le 17 novembre 2015

Modification simplifiée n°3 approuvée le 26 juillet 2016

Modification simplifiée n°4 approuvée le 25 mai 2023

Modification n°1 ...

Source du fond de plan :
Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État
réservés * 01/04/2023

Vu pour être annexé à la délibération
du
Monsieur le Maire,

N°	Localisation	Destination	Superficie	Bénéficiaire
1	La Vigne	Plantation d'une haie le long de la voie communale n°7	2 040 m ²	Commune
2	Le Parc Le Pré de la Fontaine	Plantation d'une haie le long de la voie communale n°8	2 170 m ²	Commune
3	Les Faineux	Plantation d'une haie le long de la voie communale n°26	1 190 m ²	Commune
4		Emprise de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique et ses aménagements connexes	783 250 m ²	Réseau Ferré de France
5	Pré Bourreau	Création d'une liaison douce entre la Rue de la Chevalonnerie et l'espace paysager du quartier du Pré Bourreau 3	970 m ²	Commune
6	Bourg	Création d'un espace public et d'une liaison douce entre le futur centre culturel et les écoles	3 310 m ²	Commune
7	Bourg	Création des liaisons douces pour irriguer le Bourg avec des liaisons alternatives aux voies existantes	2 110 m ²	Commune
8	Bourg	Création d'une liaison douce reliant l'impasse de la Gare au Pré Bourreau 3	690 m ²	Commune
9	Bourg	Création d'une liaison douce reliant la rue des Églantiers à la Rue des Violes-Vignes	1 050 m ²	Commune
10	Bourg	Valoriser et prolongement d'une venelle piétonne	150 m ²	Commune
11	Bourg	Création d'une venelle piétonne derrière l'église	900 m ²	Commune

Supprimé par
Modification simplifiée
N°2 (DM n°2015 119)

Supprimé par
Modification n°1
Supprimé par
Modification n°1

0 140 280 560 840 1120
Mètres